

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

30

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
EN SUISSE



البعثة الدائمة  
لدى مكتب الأمم المتحدة  
والمنظمات الدولية بسويسرا

**13<sup>ème</sup> session du Groupe de travail sur l'Examen  
périodique universel**

**21 mai - 4 juin 2012**

**Examen de la République d'Indonésie**

**Genève, 23 mai 2012**

**Madame la Présidente,**

Nous félicitons la délégation indonésienne pour la qualité du rapport présenté et pour le processus interne inclusif qui a prévalu lors de son élaboration.

Nous notons avec appréciation le renforcement du cadre normatif de promotion et de protection des droits de l'homme et du lancement du troisième plan national d'action relatif aux droits de l'homme.

Les activités d'éducation et de formation aux droits de l'homme engagés, les efforts déployés pour garantir l'indépendance de la justice et pour renforcer l'institution nationale des droits de l'homme méritent d'être saluées tout comme les initiatives tendant à renforcer la jouissance des droits à l'éducation et à la santé.

Nous encourageons le Gouvernement à continuer à partager avec les autres pays son expérience dans les domaines des droits de l'homme et à soutenir le dialogue interreligieux et la culture de tolérance.

Nous nous félicitons de l'intention de l'Indonésie de ratifier les deux Protocoles facultatifs de la convention sur les droits de l'enfant et de la décision de relever de 8 à 12 ans l'âge minimum auquel un enfant peut être condamné.

### **Recommandation**

**Nous recommandons à l'Indonésie d'intensifier ses programmes et initiatives en vue d'endiguer le phénomène des enfants des rues.**

Comme l'Indonésie, l'Algérie considère la promotion et la protection des droits de l'homme comme un processus permanent.

Nous souhaitons plein succès au Gouvernement dans la prise en charge des défis mentionnés dans le rapport notamment l'éradication de la pauvreté.

**Je vous remercie.**